



## Adhérents non éligibles

Par **zoltar63**, le 11/03/2015 à 14:29

Bonjour,

Je suis adhérent d'une association dont le but est d'entretenir la mémoire des productions d'une entreprise industrielle dont l'existence remonte au début du vingtième siècle.

**Quiconque est libre d'adhérer, et le montant de l'adhésion est le même pour tous, mais certains adhérents ont plus de droits que d'autres.**

En effet, les statuts prévoient que **seuls les adhérents qui sont aussi salariés de l'entreprise en question sont éligibles aux fonctions de président ou de trésorier.**

Cette discrimination est elle légale ?

Par **moisse**, le 11/03/2015 à 15:23

Oui.

Vous pouvez même ajouter dans les statuts qu'ils doivent avoir les yeux bleus et les oreilles décollées.

La discrimination dans votre cas consisterait à refuser la candidature d'adhérents salariés de l'entreprise.